

# PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial : Bureau de l'environnement

## CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

du mercredi 1er avril 2026 à 9 h au mercredi 1er juillet 2026 à 17 h au titre de l'article L.181-10-1 du Code de l'environnement

**Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'exploitation d'une carrière de roche massive et de ses installations annexes sur la commune de Sarlat-la-Canéda, présentée par la SAS GARRIGOU T.P. CARRIÈRES.**

---

**Réunion publique de clôture de l'enquête publique Salle Pierre Denoix, site du Colombier à Sarlat-la-Canéda, le jeudi 18 juin 2026 à 18h00.**

**La réunion a été close à 19h15**

**Compte-rendu de la réunion**

**Participants :**

- **M. Philippe CASTAGNÉ**, commissaire enquêteur titulaire désigné.
- **Représentants de la SAS GARRIGOU T.P. CARRIÈRES** (6 personnes au total).
- **Public** (6 personnes présentes à l'ouverture).

**Déroulé de la réunion**

- **Accueil et introduction :** Ouverture de la séance par le commissaire enquêteur, rappel du cadre de l'enquête publique et de la procédure d'autorisation environnementale.
- **Présentation du projet par le pétitionnaire :**
  - Historique et aperçu de l'entreprise.
  - Description détaillée du projet de renouvellement et d'extension.
  - Exposé des principaux éléments de l'étude d'impact (paysage, acoustique, poussières, vibrations, trafic routier).
- **Questions/Réponses :** Échanges entre le public et les représentants de la société, arbitrés par le commissaire enquêteur.
- **Conclusion :** Clôture de la séance.

**Thèmes du débat**

– **Suivi environnemental et administratif**

- Interrogations sur la **transmission des résultats des mesures à la DREAL** (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

– **Mobilité et accès**

- Discussions portant sur le **trafic routier**, notamment le **nombre de véhicules** générés par l'activité.
- Précisions demandées sur les modalités d'**accès au site**.

– **Nuisances et cadre de vie**

- Persistance des préoccupations concernant les **nuisances sonores**.

– **Contexte réglementaire**

- Interrogations sur l'**incidence de l'annulation du PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) sur la viabilité du projet. Le commissaire enquêteur a apporté des clarifications sur ce point spécifique par rapport au déroulement de l'enquête.

**Conclusion et modalités de participation** Le commissaire enquêteur a rappelé que la consultation se clôturait le **mercredi 1er juillet 2026 à 17 h**. D'ici cette échéance, le public peut encore consigner ses observations :

- Sur le **registre dématérialisé** : <https://www.registre-dematerialise.fr/7182/>
- Par **correspondance postale uniquement** adressée à la Préfecture de la Dordogne à l'attention du commissaire enquêteur.